

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AAPPMA DE CASTELNAU-DE-MANDAILLES

Les membres actifs de l' Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
DE CASTELNAU-DE-MANDAILLES

Sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire,
Le vendredi 8 mars à 20h30mn,
Lieu Local de Garrigues – D557 – 12500 – Castelnau-de-Mandailles

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des modifications statutaires.
- Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 Juin 2023 (**obligatoire**)
- Election de 4 nouveaux membres du Conseil d'administration

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AAPPMA DE CASTELNAU-DE-MANDAILLES

Les membres actifs de l' Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
DE CASTELNAU-DE-MANDAILLES

Sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire,
Le vendredi 8 mars à 21h ,
Lieu Local de Garrigues – D557 – 12500 – Castelnau-de-Mandailles

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport moral et adoption.
- Présentation du rapport d'activité et adoption
- Présentation du rapport financier et adoption
- Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024
- Questions diverses

A Castelnau-de-Mandailles, le 25 Janvier 2024

Le Président
BEVIERE BERNARD

Le Secrétaire
VIGUIER JEAN-CLAUDE